

Les zones franches urbaines

Déclaration du groupe de la mutualité

Après près de vingt ans d'existence et d'aménagements successifs, le CESE est interrogé par le gouvernement sur le bilan du dispositif ZFU et sur son évolution éventuelle dans le cadre d'une nouvelle politique de la ville.

Malgré une trop grande complexité des outils qui s'est accentuée au fil du temps, le CESE porte un jugement plutôt positif sur ce dispositif. Il a en effet permis de créer des emplois, même si un effet d'aubaines peut toujours lui être opposé.

Pour le groupe de la mutualité, il est indispensable d'installer une culture de l'évaluation pour permettre un suivi permanent, d'ajuster et d'adapter le projet et d'en vérifier sa validité.

Les ZFU s'inscrivent dans la politique de la ville et c'est à ce titre que la question de la cohésion sociale, de la nécessité d'un investissement en services collectifs pour les habitants mais aussi d'attractivité pour l'implantation d'entreprises et donc d'emplois est ici en jeu.

L'un des secteurs les plus représentés en ZFU est la santé et l'hébergement médico-social.

La question de l'accès aux soins est essentielle. Or, si l'analyse de la démographie des médecins en ZFU n'est pas aisée car il n'existe pas de statistiques, en revanche et selon le rapport ONZUS 2008, on estime que « les médecins en ZUS représentent 3,9 % des médecins métropolitains alors que ces quartiers regroupaient 7,6 % de la population métropolitaine ». Le dernier rapport ONZUS confirme que les ZUS présentent un déficit quasi généralisé en matière d'équipement de santé, en comparaison de ce qui est proposé dans leurs agglomérations, ce déficit étant particulièrement marqué pour les médecins spécialistes et la plupart des auxiliaires libéraux.

Parallèlement, le groupe de la mutualité note que le taux de survie à 5 ans en ZFU des établissements du secteur de la santé et de l'éducation et, notamment, en ce qui concerne les auxiliaires médicaux et les cabinets médicaux, est nettement supérieur (+ de 5 %) à celui des mêmes établissements situés en unités urbaines. Ces chiffres révèlent donc un réel besoin d'une offre de soins.

Il faut cependant relativiser ces données, car l'accès aux soins, mais surtout, l'accès à la santé, ne sont pas totalement liés à la démographie médicale stricte mais également à d'autres critères comme l'accès à l'information et à l'éducation.

Le groupe de la mutualité rappelle que l'un des axes de la stratégie nationale de santé est de renforcer la prévention pour les habitants des quartiers prioritaires et développer l'offre de soins de

premier recours en déclinant le « Pacte territoire santé », notamment par le soutien aux centres et maisons de santé.

Globalement les propositions de l'avis rencontrent l'adhésion du groupe de la mutualité : une refondation du dispositif ZFU qui éviterait le risque de saupoudrage, simplifierait les procédures, mettrait l'accent sur la formation et le suivi des demandeurs d'emploi de ces territoires et, surtout, améliorerait sa gouvernance en développant une implication et un pilotage plus local.

Enfin, et au regard du texte de saisine, l'avis aurait sans doute pu évoquer plus largement les enjeux des entreprises de l'ESS au sein des politiques de la ville, soulignant d'une part leurs activités économiques en lien avec les besoins locaux et, d'autre part, leur rôle dans le secteur des services d'intérêt général, producteurs à ce titre d'utilité sociale et d'effets externes bénéfiques.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis.